



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 30 mars 2023

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2023-02 du 6 février 2023, relatif à la levée des oppositions et la demande d'un crédit de construction pour le projet d'aménagement des chemins du Grand-Chêne et de l'Hôpital et d'un passage sous-voie ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le plan de réaménagement du chemin de l'Hôpital et du Grand-Chêne tel que mis à l'enquête publique ;
2. D'adopter les réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation par le Département ;
4. De demander à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 3'957'705.75 TTC pour l'aménagement des chemins du Grand-Chêne et de l'Hôpital, l'aménagement d'un passage sous voies, sous déduction des subventions à recevoir ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 3'957'705.75 TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
6. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux », pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné, il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Ainsi délibéré en séance du trente mars deux mille vingt-trois.

Le président


Pierre CALORE



La secrétaire


Véronique DELADOEY